

Séance du 17 novembre 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 10 novembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bertrand CHIFFLET, Maire.

Étaient présents : Philippe MAISONS, Julien DOUSSINEAU, Olivier BOURGINE, Dominique DECOURTYE - Adjoint, Léon GOUHIER, Gilles PERCHERON, Bruno CHESNOY, Philippe REAU, Jessica BERTRAND.

Étaient excusés : Aurore DAUVILLIERS (pouvoir à Léon GOUHIER), Romain PRYLOUTSKY (pouvoir à Bruno CHESNOY), Sandra PERCHERON.

Était absente : Isabelle HERVE- FAUCONNIER.

Madame Jessica BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2016

Monsieur Léon Gouhier demande que le jour du spectacle de Noël soit modifié, il faut lire « dimanche » 18 décembre.

Monsieur Philippe Réau précise, concernant le classement des routes, qu'il est regrettable de supprimer les routes rurales reliant directement les communes, notamment de Boisville à Prasville.

Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité, des membres présents.

TARIFS COMMUNAUX 2017

Le Maire propose de fixer les différents tarifs pour l'année 2017 comme suit :

	2017	2016
➤ <u>Salle des fêtes</u>		
- Hors Commune sans chauffage	350€	(345 €)
- Hors Commune avec chauffage	430€	(420 €)
- Hors Commune pour réunion	190€	(180 €)
- Commune sans chauffage	270€	(260 €)
- Commune avec chauffage	340€	(330 €)
- Caution	350€	(340 €)
<u>Équipement salle des fêtes</u> :		
- Vaisselle	55 €	(52 €)
➤ <u>Cimetière</u>		
- <u>Tombes</u>		
✓ Concession trentenaire	140 €	(135 €)
✓ Concession cinquantenaire	200 €	(190 €)
- <u>Caves urnes</u>		
✓ 15 ans	70 €	(67 €)
✓ 30 ans	130 €	(125 €)
- <u>Columbarium</u>		
✓ 15 ans	130 €	(120 €)
✓ 30 ans	250 €	(240 €)
- <u>Jardin du souvenir</u> : gratuit		

➤ Redevance droit de place

Pour tout commerce ambulancier stationnant sur la commune : somme annuelle forfaitaire de 220 € (210 € en 2016).

Pour tout commerçant ambulancier souhaitant un stationnement temporaire unique sur la Commune : somme forfaitaire de 110 € pour chaque stationnement (105€ en 2016).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces revalorisations.

Madame Jessica Bertrand demande à Monsieur Dominique Decourtye, s'il est fait l'inventaire de la vaisselle à chaque location ? Monsieur Dominique Decourtye répond que l'inventaire n'est pas fait à chaque fois, la location de vaisselle se fait de plus en plus rare.

Monsieur Philippe Réau constate l'absence de tarification pour concession perpétuelle et pose la question de cette absence. La secrétaire de Mairie répond que c'est à la demande du comptable public et que les textes ne permettent plus d'offrir la possibilité de concession perpétuelle. Monsieur Philippe Réau demande à avoir communication des textes. Monsieur Philippe Maisons ajoute que la concession perpétuelle est une demande en milieu rural.

FERMAGES 2016

Le Maire informe que le Ministère de l'Agriculture par arrêté du 13 juillet 2016, constate l'indice national des fermages pour 2016, à 109.59.

La variation de l'indice national des fermages 2016 par rapport à l'année 2015 est de - 0.42%.

Le Conseil Municipal approuve cette revalorisation à l'unanimité.

REVALORISATION DES LOYERS

Le Maire rappelle que la loi de février 2008 en faveur du pouvoir d'achat, a modifié le calcul de l'indice de référence des loyers des logements (IRL) qui sert d'indice de révision des loyers.

L'application de l'indice de révision conduit à une augmentation de 0.06% sur un an (variation annuelle au 3^{ème} trimestre 2016/2015).

Il est proposé d'appliquer 0.06% de revalorisation aux loyers des logements communaux et sociaux, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après le vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

PAIEMENT AU QUART DE L'INVESTISSEMENT

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante,

Au titre de l'article L. 612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget à cette date, le Maire a la possibilité, sur l'autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption".

En l'absence d'autorisation avant l'adoption du vote du budget de l'exercice 2017, la commune se trouvera dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissements.

Commune : En 2016, les crédits d'équipement (dépenses d'investissement hors programme pluriannuel et remboursement de la dette) ouverts au titre du budget de l'exercice s'élevaient à la somme totale de 143 274.05 €.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2017, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 35 818.50 €.

Eau : En 2016, les crédits d'équipement (dépenses d'investissement hors programme pluriannuel et remboursement de la dette) ouverts au titre du budget de l'exercice s'élevaient à la somme totale de 89 890 €.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2017, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 22 472.50 €.

Les tableaux ci-dessous détaillent les crédits ouverts en 2016, et le quart des crédits à ouvrir en 2017 :

Commune	Crédits ouverts sur l'exercice 2016	Crédits autorisés avant l'adoption du budget 2017
Comptes 20	2 000€	500.00€
Comptes 204	45 850€	11 462.50€
Comptes 21	95 424.05€	23 856.00€
TOTAL	143 274.05€	38 818.50€

Eau	Crédits ouverts sur l'exercice 2016	Crédits autorisés avant l'adoption du budget 2017
Comptes 23	89 890€	22 472.50€
TOTAL	89 890€	22 472.50€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant le vote du budget 2017

- d'inscrire une somme de 38 818.50€ pour le budget commune et 22 472.50€ pour le budget eau, répartieselon la proposition présentée.

PROJET ENFOUISSEMENT 2017

Monsieur le Maire informe que Monsieur Leguay souhaite que l'enfouissement des réseaux, prévu en 2017, s'étende le long de son parc. Après avoir contacté le SDE 28, qui ne souhaite pas inclure cette partie du réseau dans le projet d'enfouissement proposé, Monsieur le Maire va demander à EDF d'enfourir cette partie. Monsieur Philippe Réau précise que cette partie représente environ 100 mètres linéaire, soit environ 10 000€ de plus à notre projet.

Monsieur le Maire va proposer à l'entreprise que la tranchée soit faite aux frais de la commune. Monsieur Philippe Réau informe que ces 10 000€ peuvent prétendre au Fonds de Péréquation et qu'il serait dommage d'allouer le Fonds de Péréquation à la CCBV et de n'en percevoir que la moitié.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien Doussineau afin qu'il explique le montage financier de l'opération d'enfouissement 2017 : Monsieur Julien Doussineau propose, suite à la commission des finances du 8 novembre dernier, d'emprunter la totalité de cette opération soit 77 000€ afin de mettre un objet sur l'emprunt in-finé et de rembourser une deuxième partie du prêt in-finé. Les taux étant très bas à en ce moment.

Monsieur Philippe Réau confirme que la configuration des taux est très favorable.

Monsieur Julien Doussineau informe qu'il est aussi intéressant de rembourser une partie du prêt in-finé pour diminuer les frais de fonctionnement. Monsieur Philippe Réau dit qu'il est toujours intéressant d'avoir un minimum de trésorerie et souligne que le taux du prêt remboursé est de 1.35%.

Monsieur le Maire informe que ces deux prêts sont complémentaires.

Monsieur Philippe Réau trouve qu'il n'est pas opportun de se démunir des liquidités sur la trésorerie. Monsieur Julien Doussineau répond que c'est plus astucieux pour ne pas avoir cette grosse somme à rembourser en 2024.

Monsieur le Maire soutient l'orientation de Monsieur Julien Doussineau en proposant un remboursement anticipé et réfléchi du prêt in-finé, afin de ne pas alourdir le futur budget 2024.

Monsieur Philippe Réau informe que le prêt in-finé était remboursable par l'épargne capitalisée, l'épargne sert à avoir des fonds propres pour continuer à investir et qu'il est aberrant de se démunir de son épargne alors que l'on a des projets d'investissement.

Monsieur Julien Doussineau répond à Monsieur Philippe Réau que vivre à crédit comme la France, n'est pas très sain. Monsieur Philippe Réau informe que la France emprunte pour le fonctionnement et non pour l'investissement. Monsieur Julien Doussineau confirme qu'avoir des fonds propres en générant une dette n'est pas sain.

Monsieur Philippe Réau demande confirmation que la commune aura recours à un emprunt d'environ 77 000€ pour ces travaux ? Monsieur Julien Doussineau confirme.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé rues des Déportés et du Square, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir (SDE 28) quant à sa programmation et à son financement .

Il convient donc à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par le SDE 28 qui se présente comme suit :

Exécution des travaux :

RESEAUX		Maitrise d'ouvrage	COUT estimatif HT		PARTENARIAT		
					SDE 28	collectivité	
distribution publique d'électricité	Environnement BT	SDE 28					
	Sécurisation BT	SDE 28	123 000 €	80%	98 400 €	20%	24 600 €
	Modernisation HTA	SDE 28	122 000 €	100%	122 000 €	0%	- €
installations C.E.*		SDE 28	48 000 €	22%	10 560 €	78%	37 440 €
éclairage public		SDE 28	31 000 €	50%	15 500 €	50%	15 500 €
TOTAL			324 000 €		246 460 €		77 540 €

*installations C.E. : terrassements, fourreaux et chambres de raccordement pour réseaux de Communications

Frais de coordination :

Les travaux donneront lieu au versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 d'un montant de 4 320 euros pour frais de coordination des travaux d'enfouissement.

En conséquence, après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2017, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par le SDE 28 ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité prenant la forme de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel, et donnant lieu in fine à la présentation par le SDE 28 d'un bilan financier des travaux exécutés.
- opte pour l'option suivante quant aux modalités de versement de la contribution due au SDE 28 : Versement en deux parts égales réparties sur 2 exercices budgétaires (2017 puis 2018).
- Prend acte du versement d'une contribution complémentaire au SDE 28 pour exécution d'une mission de coordination de travaux d'enfouissement, d'un montant de 4 320 euros payable à réception des travaux.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour la réalisation des travaux d'enfouissement en coordination.

SDE : COMPETENCE « ENTRETIEN ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT »

Monsieur le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur le fait que le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 28) a été saisi par la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir quant aux obligations induites par les transferts des compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public ».

Ainsi, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) a expliqué au SDE 28 que ces transferts impliquent la mise à disposition de plein droit des biens affectés à ces compétences et posent également la question de la substitution du SDE 28 dans tous les contrats en cours notamment les contrats de fourniture d'électricité.

Dans ce contexte, la DDFiP insiste tout particulièrement sur la nécessité de sécuriser l'action des Comptes publics des communes adhérentes aux dites compétences.

En conséquence, chacune des communes concernées, dans le cadre de ses relations avec le SDE 28, se doit de confirmer qu'elle demeure en charge de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs de son choix et de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes, le SDE 28 étant pour sa part appelé à se prononcer dans le même sens sur ce sujet.

Ainsi, après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal confirment que la commune, dans le cadre des compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public » transférées au SDE 28, demeure en charge :

- de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs d'énergie de son choix.
- de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes directement auprès de ces fournisseurs.

Monsieur Philippe Réau demande s'il est possible de bénéficier du groupement d'achat de l'électricité ? Monsieur le Maire répond que ce n'est pas possible pour les contrats inférieurs à 32KVA.

2ÈME REMBOURSEMENT PARTIEL ANTICIPE DU PRET IN-FINÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22.

Considérant l'importance qui s'attache à l'obtention d'une réduction des frais financiers que supporte la commune au titre des emprunts qu'elle contracte, ou qu'elle a contractés pour le financement de ses investissements.

Monsieur le Maire propose de procéder au 2^{ème} remboursement anticipé, partiel, d'un montant de 50 000€, du prêt n° 1141966, d'un montant initial de 288 750€, effectué en 2009.

Le maire est habilité à effectuer toute démarche, à signer tout document et à ordonnancer le remboursement partiel du prêt in finé.

Le remboursement anticipé est inscrit en dépense d'investissement au compte 16, du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 1 voix contre (Philippe Réau), 11 voix pour (Bertrand Chifflet, Philippe Maisons, Julien Doussineau, Olivier Bourguine, Dominique Decourtye, Bruno Chesnoy, Romain Pryloutsky (pouvoir à Bruno Chesnoy), Gilles Percheron, Léon Gouhier, Aurore Dauvilliers (pouvoir à Léon Gouhier), Jessica Bertrand, approuve le remboursement partiel de l'emprunt in finé.

Monsieur Philippe Réau intervient pour rappeler sa position défavorable qu'il a exposée lors des discussions sur le projet d'enfouissement 2017 et demande que celle-ci soit reproduite sur ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le club de Tir à l'Arc de Voves organise son traditionnel challenge cantonal le vendredi 25 novembre à 19h30. Les Conseillers intéressés peuvent venir s'inscrire en mairie, jusqu'au 21 novembre 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Thierry Lerat : « Pour quelles raisons Messieurs Dominique Decourtye et Olivier Bourguine se sont abstenus lors de mon augmentation ? Et sur quels critères se basent-ils ? »

Monsieur Dominique Decourtye informe lui avoir déjà répondu.

Monsieur Olivier Bourguine informe qu'il n'a pas été interrogé.

Monsieur le Maire informe que la société Orange est en train de travailler sur le nœud de raccordement, et prévoit une nette amélioration, du débit internet, pour mi-décembre.

Monsieur le Maire informe que la commune intégrera la Communauté de Communes du Cœur de Beauce au 1^{er} janvier 2017, contrairement au choix du Conseil Municipal, étant donné que le Préfet n'a pas changé sa décision sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Madame Jessica Bertrand souhaite que soit demandé à la CCBV d'arrêter de traiter les parents d'élèves de Boisville-Allonnes comme des pestiférés et informe que beaucoup de parents se plaignent du service périscolaire.

Monsieur Philippe Réau trouve le comportement de la CCBV inadmissible, informe que le Maire peut faire un courrier à la CCBV, lui rappelant ses compétences, et que notre place est entière à la CCBV, avec 1 voix. Monsieur le Maire informe qu'il fera remonter les remarques lors du prochain bureau des maires, prévu la semaine prochaine.

Monsieur Philippe Réau demande si un élu de la commune participe à des réunions thématiques de Chartres Métropole, comme le SCOT de Chartres ? Monsieur le Maire répond qu'aucune invitation ne nous a été transmise pour participer à ces réunions.

Monsieur le Maire informe de la présence de nombreux rats dans le hameau d'Honville. Un arrêté de mise en demeure a été pris pour les propriétaires concernés, leur demandant d'entretenir leurs propriétés et de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'éviter la prolifération nuisible de rongeurs. Une information a également été distribuée dans les boîtes aux lettres d'Honville.

Madame Jessica Bertrand informe que la Bourse aux jouets de l'Association des parents d'élèves aura lieu ce samedi 19 novembre à la salle des Fêtes.

Madame Jessica Bertrand demande qu'une mesure soit prise afin d'éviter l'accroissement des chats sauvages au monument aux morts.

Monsieur Philippe Réau interroge Monsieur Olivier Bourguine sur l'avancement du projet City Stade ? Monsieur Olivier Bourguine répond que le dossier n'a pas avancé depuis la dernière fois.

Monsieur Léon Gouhier demande que soit installée une rampe d'accès à l'église. Monsieur le Maire informe qu'il va demander des devis.

Madame Jessica Bertrand demande que la vitre de l'étage de la Bibliothèque soit remplacée pour empêcher les pigeons de rentrer.

Monsieur Léon Gouhier informe qu'il faudrait repeindre les portes de garages du logement communal et la façade.

Monsieur Gilles Percheron informe que les fenêtres de la mairie face ouest sont usées.

Monsieur Dominique Decourtye demande à Messieurs Olivier Bourguine et Gilles Percheron si les prises de branchement des décorations de Noël ont été reposées ? Monsieur Olivier Bourguine répond que oui. Monsieur Dominique Decourtye informe que l'entreprise viendra poser les décorations début décembre.

Madame Jessica Bertrand rappelle aux Conseillers Municipaux que la décoration de la salle pour le spectacle de Noël aura lieu le samedi 10 décembre à 9h00.

La séance est levée à 22h15.